

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-217/SG/FP portant admission à la pension de retraite d'un agent technique et ouvrier du corps territorial des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.

n° 74-217/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
1 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Ahmed Adji Ali, agent technique et ouvrier principal, 3e échelon du corps territorial des Travaux publics et du Port, en service à l'atelier du port de commerce de Djibouti (Ministère du Port et des Régies industrielles), déclaré inapte définitif non imputable au service, est pour compter du 1^{er} février 1974, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.